

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° n° 1089 promulguant en C.FS.

n° 1089

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
17 novembre 1951

Numéro JO  
n° 13 du 01/12/1951

Date du numéro  
1 décembre 1951

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret n°0 51-1233 du 31 octobre 1951 modifiant et complétant le décret no 51-951 du 21 juillet 1951, relatif à la prise en compte du supplément familial' de solde dans le calcul de l'indemnité différentielle prévue à l'article 13 du décret ne 51-511 du 5 mai 1951,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué, dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 51-1233 du 31 octobre 1951 modifiant et complétant le décret n° 51-951 du 21 juillet 1951, relatif à la prise en compte du supplément familial de solde dans ie calcul de l'indemnité différentielle prévue à l'article 13 du décret n° 51-511 du 5 mai 1951.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur.N. SADOUL.**